

MISE À JOUR

sur la participation des peuples autochtones

Numéro 1



avril 2008

Dans ce numéro

Une démarche transitoire qui tient compte des préoccupations des peuples autochtones	2
Wanlin animera les ateliers avec l'industrie	2
Un programme pilote envisage le retrait des sites du patrimoine	3
La PN Wahgoshig lance le premier projet pilote	3
Notre engagement	4
Ce que vous pouvez faire	4

Autres mesures

Le gouvernement McGuin-ty tente d'élaborer une démarche consultative plus efficace et de favoriser les relations productives, par les moyens suivants :

- La réalisation concertée de projets de géoscience et de communication
- La formation axée sur la prospection
- L'embauche de membres des collectivités autochtones
- L'encouragement de la participation des Autochtones au travail technique, à la commercialisation et aux activités qu'organise l'industrie
- Le partenariat avec les collectivités autochtones pour mettre sur pied un cours de base en coupage de lignes.

L'Ontario poursuit le dialogue avec le public pour élaborer une nouvelle démarche consultative

Le gouvernement de l'Ontario poursuit son débat public dans le but de trouver de nouvelles méthodes qui aideront la province à améliorer son processus de consultation avec les collectivités autochtones.

Le dialogue entamé dans l'ensemble de la province jette les bases de l'amélioration de la consultation des collectivités autochtones à propos des activités du secteur minier qui pourraient avoir un impact sur leurs droits protégés par la Constitution.

Lors d'une réunion des

représentants de l'industrie en décembre dernier, dans son compte rendu à l'intention des intervenants du secteur minier le ministre du Développement du Nord et des Mines, Michael Gravelle, a réaffirmé que l'Ontario se faisait un devoir de consulter les intéressés à propos des activités régies par la *Loi sur les mines*.

Il a déclaré : « Nous tenons à garantir que toutes les activités du secteur minier respecteront les principes à la base de notre obligation de consulter en ce qui a trait aux



Michael Gravelle, ministre du Développement du Nord et des Mines

droits des Autochtones et aux droits découlant des traités. Un processus de consultation plus efficace favorisera les relations positives et productives dans le secteur ».

(suite à la page 2)

Charles Fox Consulting anime des ateliers dans un contexte de mobilisation de toute la province

Le ministère du Développement du Nord et des Mines a retenu les services de la firme Charles Fox Consulting Inc. qui jouera le rôle de facilitateur entre les Premières nations et le MDNM dans une série d'ateliers. Ces ateliers sont prévus dans un processus de mobilisation générale à volets multiples au cours duquel on demandera les commentaires et les conseils des Premières nations, des organismes autochto-



Charles Fox, facilitateur

nes et des représentants du secteur minier dans toute la province, pour élaborer une meilleure démarche de consultation des Autochtones à propos de l'activité minière.

Le président de Charles Fox Consulting Inc. est Charles Fox, reconnu depuis longtemps comme leader et porte-parole des Autochtones. Compte tenu de son bagage et des ses compétences particulières, il est le candidat idéal pour animer ce débat fort stimulant. Il est issu de la Première nation de Bearskin Lake et il a été grand chef de la nation nishnawbe-aski et chef régional pour l'On-

(suite à la page 3)

Le document de travail expose les démarches possibles

(suite de la page 1)

Un document de travail qui décrit des moyens d'élaborer les processus de consultation a été intégré au Registre environnemental. Il est affiché sur le site Web du ministère du Développement du Nord et des Mines en anglais, en français, en ojibway, en cri et en oji-cri.

En outre, des exemplaires du document ont été envoyés à toutes les collectivités des Premières nations et à tous les organismes autochtones de l'Ontario.

Les réunions avec les membres des collectivités, d'un bout à l'autre de la province, feront participer les collectivités autochtones, les orga-

nismes autochtones et les intervenants de l'industrie minière.

Par ailleurs, le ministère crée des groupes de travail chargés d'examiner les éléments clés du processus avec des membres des collectivités autochtones et des organismes autochtones, des représentants du secteur minier et d'autres groupes d'intervenants.

Le Ministère applique une démarche consultative transitoire pour tenir compte des préoccupations

Le ministère du Développement du Nord et des Mines a commencé à prendre des mesures pour améliorer l'échange d'information avec les collectivités autochtones et encourager la participation des gens en ce qui a trait aux activités du secteur minier.

Au cours des prochains mois, le ministère qui par son processus de mobilisation dans toute la province invitera les collectivités autochtones et les intervenants du secteur minier à donner leur opinion, instaurera des mesures qui l'aideront à déterminer quand et comment faire participer les collectivités autochtones, ainsi que le rôle du promoteur de projet et les protocoles de financement.

Michael Gravelle, ministre du Développement du Nord et des Mines, a déclaré : « Nous écoutons ce que nous disent les gens dans le cadre de notre processus d'incitation des Autochtones et nous suivons les directi-

ves des tribunaux. C'est pourquoi nous commençons à prendre des mesures afin d'examiner certaines préoccupations majeures dont nous ont fait part les collectivités autochtones. Nous voulons, entre autres, améliorer l'échange d'information sur le jalonnement des claims et l'exploration, et retirer des sites patrimoniaux importants ».

Qui plus est, le ministère continuera d'améliorer l'information qu'il fournit à l'industrie minière sur la question de savoir quand et comment mobiliser les collectivités autochtones.

Ces mesures ne sont que les premiers pas. Elles ne restreindront pas les options envisagées à mesure que le ministère continuera d'élaborer des méthodes de consultation des Autochtones, en s'inspirant des commentaires que susciteront son document de travail et son processus de mobilisation.

En facilitant la création de relations positives entre le secteur minier et les

collectivités autochtones, cette approche transitoire suit le plan établi dans la Stratégie ontarienne d'exploitation des minéraux qui a été publiée en mars 2006. Cette stratégie fait la promotion du développement communautaire au moyen de mécanismes comme les ententes sur les répercussions et les avantages (ERA) entre l'industrie et les collectivités autochtones. Même si l'Ontario ne participe pas à l'élaboration des ERA qui d'après nous relèvent uniquement des entreprises, les Premières nations peuvent demander une aide pour les négociations rattachées à de telles activités de développement économique, par l'entremise de :

- La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)
- L'Initiative fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario (FedNor)
- Affaires indiennes et du Nord Canada

Cette approche transitoire accentue le fait que la province tient à s'acquitter de son obligation de consulter en ce qui a trait aux droits des Autochtones et aux droits découlant des traités.

L'Ontario continue d'élaborer pour le secteur minier une meilleure démarche consultative qui convient à tous les intéressés. La province examinera un éventail de méthodes, comme d'éventuels changements dans la politique et les pratiques, et dans la *Loi sur les mines* et ses règlements.

Wanlin animera les ateliers avec l'industrie

Le ministère a retenu les services de Margaret Wanlin, de la firme Wanlin & Company de Thunder Bay, qui animera les ateliers auxquels les représentants de l'industrie seront invités à participer. Sa vaste connaissance des intérêts, des aspirations et des préoccupations des Premières Nations à propos de l'exploitation et de l'exploration minières sera un atout pour le processus. Il convient de souligner aussi sa connaissance et son expérience des secteurs des richesses naturelles dans le Nord de l'Ontario, son bagage important en facilitation et une gamme d'expériences en recherche, planification des politiques publiques et développement. À ce jour, un seul atelier a été organisé, à Sudbury. D'autres sont prévus pour bientôt. Le prochain numéro de notre bulletin fournira les dernières nouvelles à ce sujet.

Un programme pilote envisage le retrait des sites du patrimoine culturel

Selon son approche transitoire pour la consultation des Autochtones, le ministère du Développement du Nord et des Mines instaure un processus visant à protéger les sites du patrimoine culturel autochtone.

Au moyen d'un projet pilote, le ministère pourrait soustraire d'importants sites du patrimoine culturel autochtone à la prospection minière et au jalonnement prévus dans la Loi sur les mines. L'objectif consiste à chercher une méthode qui minimiserait ou éliminerait l'impact des activités rattachées au secteur minier.

Les importants sites du patrimoine culturel autochtone peuvent inclure des lieux significatifs sur le plan historique, des lieux d'inhumation et des sites consacrés à des cérémonies spirituelles ou à d'autres coutumes traditionnelles, et qui sont spécifiquement liés à l'aspect patrimonial, sur des parcelles de terrain.

Au moyen de son processus de mobilisation continu, le ministère a mis sur pied un projet pilote limité tenant compte des Autochtones.

Suite à une demande des collectivités, il a évalué son processus prévu selon le Processus de soustraction de terrains dans le cadre des politiques d'administration générale. En raison de la nature et de la portée de la demande, le ministère a retiré les terres,

conformément à son cadre et à ses procédés stratégiques. Au moyen de discussions, il a invité les gens à prendre part à un projet pilote.

Le projet pilote, qui devrait être terminé dans 12 mois, pourrait faire intervenir d'autres ministères et organismes, comme le ministère de la Culture ou le ministère des Richesses naturelles.

Pendant tout le processus d'examen des sites, les participants se tiendront continuellement au courant du nombre et du type de sites ou des particularités des terrains retirés, des éventuels contestations, obstacles, conflits, différends et mesures d'atténuation qui pourraient être pris en charge.

Le ministère et la collectivité essaieront de fournir, dans un délai de 18 mois, un rapport définitif sur les réali-

sations du projet pilote, y compris une évaluation du processus et une recommandation sur une démarche à long terme pour le retrait des sites culturels autochtones importants.

Cette initiative vise à protéger les petits endroits distincts comme les sites d'inhumation ou de cueillette, mais dans certaines circonstances elle pourrait s'appliquer à de plus vastes endroits dont la protection provisoire serait justifiée.

Les intéressés sont priés d'envoyer leurs commentaires à : Cindy Blancher-Smith, directrice, Direction de l'exploitation des minéraux et de la gestion des terrains miniers, ministère du Développement du Nord et des Mines, 933, chemin du lac Ramsey, Sudbury ON P3E 6B5.

La PN Wahgoshig lance le premier projet pilote

Le premier projet pilote de cette initiative a été mis en branle au moyen d'une ordonnance exigeant le retrait à court terme de terrains devant être soustraits à la prospection et au jalonnement dans la région de Hospital Point, sur la rive nord du lac Abitibi. Le ministère collabore avec la Première nation Wahgoshig afin d'évaluer les valeurs patrimoniales culturelles dans le secteur. À la fin du projet pilote, la question du retrait à court terme devrait être réexaminée, au besoin, et définitivement réglée. En attendant, le statut de la zone soustraite devrait être maintenu. Le retrait est une mesure qui vise à protéger les valeurs patrimoniales culturelles, en vertu de la *Loi sur les mines*.

Un défenseur de longue date facilite les discussions à l'échelle de la province

(suite de la page 1)

tario. Depuis qu'il a quitté le poste auquel il avait été élu, M. Fox s'occupe de nombreux projets, dont la direction de son cabinet-conseil et la mise en œuvre du programme Mesures d'efficacité et d'économie énergétiques pour les communautés autochtones (MEEECA).

Quand on lui a demandé s'il aimerait animer le débat entre les Premières nations et le MDNM, il a accepté sans hésiter, ayant déclaré :

« Nous devons déterminer les rapports et ouvrir les voies de communication entre le gouvernement, les Premières nations et l'industrie. J'estime que ce processus vise à cerner les intérêts communs des trois parties (Premières nations, industrie et gouvernement) et que s'il y a des sujets de préoccupation, il faut se pencher sur ces questions et essayer de trouver des solutions ».

Pour de plus amples renseignements sur la firme Charles Fox Consulting Inc., veuillez communi-

quer avec Meladina Hardy, conseillère en éducation, Charles Fox Consulting Inc., au 807 622-8008, ou envoyer un courriel à mhardy@tbaytel.net.

Pour obtenir de l'information sur la façon d'organiser un atelier entre les membres de votre collectivité et le ministère, veuillez communiquer avec Lori Churchill, coordonnatrice des relations avec les Autochtones, au 705 670-5920, ou envoyer un courriel à Lori.Churchill@ontario.ca.

Démarche consultative auprès des peuples autochtones relativement aux activités du secteur minier

Édifice Whitney, salle 5630
99, rue Wellesley Ouest
Toronto ON M7A 1C3

Téléphone : 416 327-0650
Télécopieur : 416 327-0634
Courriel : herbert.shields@ontario.ca



Notre engagement

Le gouvernement de l'Ontario s'engage à remplir son obligation de consulter les collectivités autochtones et à veiller à ce que les activités relevant de son mandat soient exécutées d'une manière qui cadre avec les obligations de la Couronne en ce qui concerne les droits des Autochtones et les droits issus de traités.

Le ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario a entrepris un processus complet de mobilisation visant à poursuivre l'élaboration d'une démarche consultative plus efficace auprès des Autochtones relativement aux activités du secteur minier.

Au cours des prochains mois, le ministère demandera conseil sur la façon d'élaborer de meilleurs processus de consultation qui aideront l'Ontario à consulter les collectivités autochtones à propos des activités du secteur minier qui pourraient avoir un impact sur les droits des Autochtones et les droits issus des traités.

Ce que vous pouvez faire

Comme nous voulons élaborer une démarche de consultation plus efficace des Autochtones à propos des activités du secteur minier en Ontario, le ministère du Développement du Nord et des Mines vous demande d'envoyer vos commentaires sur la question.

Nous vous demandons de nous aider, au cours des prochains mois, à établir un système pour faire en sorte que les activités du secteur minier soient exécutées d'une manière qui cadre avec notre obligation de consulter en ce qui concerne les droits des Autochtones et les droits issus de traités.

Pour inciter les gens à débattre la question, nous avons publié un document de travail qui traite des moyens à mettre en œuvre pour consulter les Autochtones. Ce document, qui reflète les objectifs décrits dans la *Stratégie ontarienne*

d'exploitation des minéraux, est affiché sur le site Web du ministère du Développement du Nord et des Mines en anglais, en français, en cri, en ojibway et en oji-cri.

Lorsqu'ils auront été élaborés, ces processus de consultation améliorés renforceront les collectivités du Nord et rurales, en augmentant la certitude et la durabilité à long terme de l'industrie minière de l'Ontario.

Depuis le printemps 2007, le ministère et ses partenaires mobilisent les collectivités, les organismes autochtones et l'industrie, en organisant des débats et d'autres activités. Il a créé plusieurs groupes de travail chargés d'examiner les éléments clés du processus avec des membres des collectivités autochtones et des organismes autochtones, des représentants du secteur minier et d'autres groupes d'intervenants.



Vous trouverez le document en ligne en anglais, en français, en cri, en ojibway et en oji-cri

Pour en savoir plus long, veuillez communiquer avec nous par :

- courriel à **herbert.shields@ontario.ca**
- téléphone **416 327-0650**
- télécopieur **416 327-0634**

Vous pouvez aussi nous écrire à l'adresse suivante :

**Édifice Whitney, salle 5630
99, rue Wellesley Ouest
Toronto ON M7A 1C3**